



SIDAM S.A.
Société Internationale d'Assurances Multirisques

ATTESTATION D'ASSURANCE

REF. : ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE CHEF D'ENTREPRISE

ASSURE : SOS BOULONNERIE

01 BP 1262 Abidjan 01

Siege social sis à Abidjan, Marcory Centre commercial

POLICE N° : 41003834

PERIODE DU : 08 Septembre 2020 au 07 Septembre 2021

Nous soussignées, Société Internationale d'Assurances Multirisques dite SIDAM SA 01 BP 7733 Abidjan 01, 34, avenue Houdaille – Abidjan – Plateau

Attestons que l'entreprise **SOS BOULONNERIE**, entreprise exerçant l'activité de **Distribution de Fournitures industrielles** a souscrit auprès de notre Compagnie un Contrat d'Assurance Responsabilité civile chef d'entreprise référencé **41003834** couvrant la responsabilité civile qu'elle peut encourir aux termes des Articles 1382 à 1386 du Code Civil en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à des tiers par un accident pendant l'exercice de ses activités ci-dessus.

Elle ne peut engager la SIDAM SA au-delà des limites précisées par les clauses et Conditions du contrat auquel elle se réfère, notamment les activités ci-dessus énumérées, les garanties et leurs montants dans le tableau annexé.

La présente Attestation valable pour la période du **08 Septembre 2020** au **07 Septembre 2021** est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Abidjan, le 08 Septembre 2020

POUR LA SIDAM SA



Société Internationale d'Assurances Multirisques, *Entreprise régie par le Code des Assurances*
Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 2.608.500.000 FCFA entièrement libéré
Inscrite au RCCM sous le N° CI-ABJ-2013-B-14104 / C.C N° 1709554 M

- IMMEUBLE SIDAM 34, AVENUE HOUDAILLE - 01 B.P 7733 ABIDJAN 01
- LIGNES GROUPEES: TEL : 20-21-10-74 FAX : 20-21-19-70
- E-mail : sidam@sidam.ci - Site Web : www.groupesidam.com

Groupe sidam
ASSURANCES

NATURE ET MONTANT DES GARANTIES

NATURES DES RISQUES	VALEURS ASSUREES EN F CFA	FRANCHISES EN F CFA
<u>I. RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION</u>	Par sinistre et par année d'assurance	
Dommages corporels	500 000 000	Néant
Dont intoxication alimentaire	25 000 000	
Dommages matériels et immatériels consécutifs	150 000 000	10 % du sinistre avec un minimum de 250 000 et un maximum de 1 000 000
dont :		
*Incendie, incident d'ordre électrique et d'explosions	50 000 000	
*Dégâts des eaux hors locaux	20 000 000	
*Dommages immatériels consécutifs	25 000 000	
Vol par préposés au préjudice des tiers (à l'exclusion des détournements)	1 000 000	150 000
<u>II. DEFENSE ET RECOURS</u>	1 000 000 par sinistre	Néant